

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**30 OCTOBRE 2023**

**PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire** tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le lundi 30 octobre 2023 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1  
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2  
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3  
Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4  
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5  
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Est absent :

M. Jonathan Massé, maire

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de madame Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante. La directrice générale et la greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

La présente assemblée a été convoquée conformément à la Loi.

Se joint à la séance M. René Gauthier, comptable agréé de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton pour présenter les états financiers.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Résolution pour le refinancement pour le règlement d'emprunt
3. Dépôt des états financiers 2022
4. Période de questions ;
5. Levée de l'assemblée.

**2023-10-182 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du 30 octobre 2023 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2023-10-183 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT  
DE 1 001 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 NOVEMBRE 2023**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Grosses-Roches souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 001 000 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2023, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 269                     | 861 700 \$            |
| 269                     | 71 800 \$             |
| 269                     | 67 500 \$             |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 269, la Municipalité de Grosses-Roches souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 novembre 2023 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|              |                   |                          |
|--------------|-------------------|--------------------------|
| <b>2024.</b> | <b>73 500 \$</b>  |                          |
| <b>2025.</b> | <b>78 100 \$</b>  |                          |
| <b>2026.</b> | <b>82 600 \$</b>  |                          |
| <b>2027.</b> | <b>87 800 \$</b>  |                          |
| <b>2028.</b> | <b>93 000 \$</b>  | <b>(à payer en 2028)</b> |
| <b>2028.</b> | <b>586 000 \$</b> | <b>(à renouveler)</b>    |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 269 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

**2023-10-184      ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA**

**Soumissions pour l'émission de billets**

|                     |                                  |                         |                 |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture :  | 30 octobre 2023                  | Nombre de soumissions : | 3               |
| Heure d'ouverture : | 10 h                             | Échéance moyenne :      | 4 ans et 3 mois |
| Lieu d'ouverture :  | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission :       | 6 novembre 2023 |
| Montant :           | 1 001 000 \$                     |                         |                 |

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 novembre 2023, au montant de 1 001 000 \$ ;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27,1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 73 500 \$  | 5,65000 % | 2024 |
| 78 100 \$  | 5,65000 % | 2025 |
| 82 600 \$  | 5,65000 % | 2026 |
| 87 800 \$  | 5,65000 % | 2027 |
| 679 000 \$ | 5,65000 % | 2028 |

Prix : 100,00000      Coût réel : 5,65000 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 73 500 \$  | 5,50000 % | 2024 |
| 78 100 \$  | 5,40000 % | 2025 |
| 82 600 \$  | 5,40000 % | 2026 |
| 87 800 \$  | 5,40000 % | 2027 |
| 679 000 \$ | 5,40000 % | 2028 |

Prix : 98,55000      Coût réel : 5,79840 %

**3 - CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE**

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 73 500 \$  | 5,86000 % | 2024 |
| 78 100 \$  | 5,86000 % | 2025 |
| 82 600 \$  | 5,86000 % | 2026 |
| 87 800 \$  | 5,86000 % | 2027 |
| 679 000 \$ | 5,86000 % | 2028 |

Prix : 100,00000      Coût réel : 5,86000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 6 novembre 2023 au montant de 1 001 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 269. Ces billets sont émis au prix de 100,000 00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE M. Jonathan Massé, maire, ou Madame Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante et Mme Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches tous les documents et billets pour finaliser l'emprunt avec la Banque Royale du Canada.

#### **ADOPTÉE**

#### **2023-10-185      ADOPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Considérant que les états financiers 2022 ont été présentés et expliqués aux membres du Conseil par monsieur René Gauthier, comptable de la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) ;

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte et approuve le dépôt des états financiers pour l'exercice financier 2022 et le rapport du vérificateur externe, préparés par l'auditeur indépendant, monsieur René Gauthier, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

#### **ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

#### **2023-10-186      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20 h 18.

## ADOPTÉE

---

La présidente d'assemblée et mairesse suppléante  
Pâquerette Coulombe

---

La directrice générale et greffière-trésorière  
Linda Imbeault

### **Approbation des résolutions**

Je, Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 30 octobre 2023, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_.

---

Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante

---

Date